

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299

Website: www.africa-union.org

SA13252

**SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DE L'UA
DES MINISTRES EN CHARGE DE LA LUTTE
CONTRE LA DROGUE
6-10 OCTOBRE 2014
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

CAMDC/MIN/Rpt.(VI)

***THÈME:- « LA DROGUE TUE, MAIS LES MAUVAISES POLITIQUES TUENT
ENCORE PLUS : INTENSIFICATION DES RÉPONSES ÉQUILIBRÉES ET
INTÉGRÉES A LA DROGUE EN AFRIQUE »***

RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES

**RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES DE LA SIXIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE
EN CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE,
9-10 OCTOBRE 2014, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

INTRODUCTION

1. La Sixième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la lutte contre la drogue (CAMDC6) s'est tenue au Centre de Conférence de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie), du 6 au 8 octobre 2014. La session avait pour objectif global d'intensifier le plaidoyer pour l'adoption d'une approche équilibrée et intégrée de la lutte contre la drogue basée sur des preuves et d'encourager l'adoption de politiques efficaces. En particulier, la session a évalué les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue (2013-2017).

PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion les délégués des États membres suivants de l'Union africaine: Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Congo, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Sénégal, Seychelles, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.
3. Étaient représentés à la session les Organes de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales, les Organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les partenaires de coopération ci-après: Ambassade du Mexique à Addis-Abeba et à Vienne, Bureau des affaires internationales de stupéfiants et de répression du Département d'État américain (INL), Interpol, Consortium international de politiques liées à la drogue (IDPC), Consortium des ONG Kenyanes de lutte contre le SIDA (KANCO), Open Society Foundations (OSF), Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) et la Commission Ouest africaine contre les Drogues (WACD), la Ligue des États arabes (LEA) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

**CÉRÉMONIE D'OUVERTURE ET LANCEMENT DES RAPPORTS SUR LA LUTTE
CONTRE LA DROGUE**

**Allocution de S.E Ismat Abdel Rahman Zainaladibeen, Vice-président de la
CAMDC6 et Ministre de l'Intérieur de la République du Soudan**

4. Dans son allocution, S.E *Zainaladibeen* a souhaité la bienvenue à ses homologues. Il a observé que c'est uniquement à travers un engagement constructif pour la collaboration transfrontalière que les pays pourront empêcher

les trafiquants de drogues de distribuer leurs produits. En souhaitant la bienvenue à S.E. Dr Molatu Teshome, Président de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, en sa qualité d'Invité d'honneur, le ministre *Zainaladibeen* a indiqué que sa présence témoignait de l'importance de la Réunion.

Allocution de S.E. Dr Mustapha Sidiki Kaloko, Commissaire de l'UA en charge des Affaires sociales

5. Dr Mustapha Sidiki Kaloko, représenté par S.E. Mme Fatima Haram Acyl, la Commissaire de l'UA en charge du Commerce et de l'Industrie, a mis l'accent sur l'étude de la Commission de l'Union africaine : « Évaluation globale du trafic de drogues et du crime organisé en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale », qui a été lancée au cours de la session. L'étude avait été commandée en application de la Décision du Conseil de Paix et Sécurité de l'UA de janvier 2013 (PSC/PR/COMM/(CCCLI) demandant que soit effectuée une évaluation globale des défis d'ordre socio-économique et sécuritaire du trafic des drogues et du crime organisé connexe en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. L'Étude recommande, entre autres, une approche équilibrée et intégrée de la lutte contre la drogue. La Commissaire a indiqué que l'expérience montre que la conjonction de mauvaises politiques et de mise en œuvre inadéquate rend inefficace la lutte contre la drogue. La Commission, en ce qui la concerne, continuera à plaider pour l'adoption de mesures de lutte contre la drogue, parallèlement aux efforts qui sont déployés dans les domaines du développement socioéconomique, de la bonne gouvernance, de l'État de droit et de la sécurité.

Allocution de S.E. le Président Olusegun Obasanjo, Président de la Commission ouest-africaine sur les drogues

6. S.E. le Président Obasanjo, dans un discours lu en son nom par le professeur Isidore Obot, a présenté le Rapport de la Commission ouest-africaine sur les Drogues : Pas seulement en transit : Drogues, État et Société en Afrique de l'Ouest. Le rapport conclut que l'Afrique de l'Ouest n'est plus seulement une zone de transit, mais est devenue consommatrice de drogues, ce qui menace la paix, la sécurité, la santé publique et le développement social de la Région. Selon le rapport, l'Afrique de l'Ouest est mal préparée à cet assaut aggravé par la fragilité des systèmes judiciaires et de gouvernance qui rend la Région vulnérable pour la pénétration des réseaux du crime organisé. En outre, les systèmes de santé de la région ne sont pas équipés pour offrir des services de prévention et de traitement aux toxicomanes. Le Président Obasanjo a proposé plusieurs recommandations politiques pour les États de l'Afrique de l'Ouest :
 - a. traiter la consommation de drogues comme une question de santé publique, plutôt qu'une question relevant de la justice pénale ;
 - b. remédier aux faiblesses politiques et de gouvernance, que les trafiquants exploitent ;

- c. réformer les lois sur la drogue sur la base des normes sanitaires minimales existantes et émergentes, et dépénaliser la faible consommation de drogues ;
 - d. renforcer la répression en vue d'une dissuasion plus sélective en ciblant les gros trafiquants ;
 - e. démilitariser les mesures de lutte contre la drogue et contre le trafic de drogue ;
 - f. renforcement de la coopération entre les pays producteurs, les pays de transit et les pays consommateurs.
7. Le Président Obasanjo a exprimé l'espoir que le rapport suscitera non seulement une plus grande sensibilisation du public aux problèmes de drogue en Afrique de l'Ouest, mais également l'engagement politique nécessaire pour le règlement efficace de ces problèmes.

Allocution de S.E. Dr MulatuTeshome, Président de la République fédérale démocratique d'Éthiopie

8. Procédant à l'ouverture officielle de la Sixième session de la Conférence de l'Union africaine des ministres en charge de la lutte contre la drogue, S.E. Dr Mulatu Teshome, Président de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a invité les délégués à s'interroger sur le thème de la réunion : « *Les drogues tuent, mais les mauvaises Politiques tuent encore plus : Intensification des réponses équilibrées et intégrées à la drogue en Afrique* » dans le cadre du Plan d'Action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue (2013-2017). Le Président a indiqué que le problème de la drogue en Afrique était réel puisque le Continent est ciblé comme une voie de transit et un consommateur : ce qui affecte la santé publique, le développement social et la sécurité des nations. Par conséquent, les gouvernements africains doivent traduire leur rhétorique politique en actions pour combattre le fléau de la drogue de manière holistique, car l'inaction n'est plus de mise. Le Président Mulatu a rappelé l'engagement de l'Éthiopie à travailler avec l'Union africaine et les autres États membres pour promouvoir la conception et la mise en œuvre de politiques efficaces, équilibrées et intégrées, axées sur des preuves, conformément au cadre stratégique de l'Union africaine pour la lutte contre la drogue.
9. À l'issue de son discours, S.E. Dr Mulatu Teshome a officiellement lancé les deux rapports et a déclaré ouverte la Sixième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la lutte contre la drogue.

POINT1 DE L'ORDRE DU JOUR:	QUESTIONS DE PROCÉDURE
-----------------------------------	-------------------------------

A) Élection du Bureau

10. Les ministres ont élu le Bureau de la Sixième session de la Conférence des ministres de l'UA en charge de la lutte contre les drogues comme suit:

DESIGNATION	PAYS	REGION
Président	Afrique du Sud	Afrique australe
1er Vice-président	Cameroun	Afrique centrale
2e Vice-président	Soudan	Afrique de l'Est
3e Vice-président	Cap Vert	Afrique de l'Ouest
Rapporteur	Mauritanie	Afrique du Nord

B) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

11. Les ministres ont adopté l'ordre du jour et le programme de travail qui comportent neuf (9) points.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :	EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UA SUR LA MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS DE LA 5^e SESSION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE EN CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE
-------------------------------------	--

12. La Commission de l'UA a présenté un rapport descriptif (CAMDC/MIN/4(VI)) sur la mise en œuvre des décisions de la Cinquième session de la Conférence des ministres en charge de la lutte contre la drogue. Le rapport a été examiné et adopté sans amendement par les ministres. Le rapport indique les résultats obtenus ainsi que les difficultés rencontrées, notamment:

a) La position africaine commune sur l'accès aux médicaments de traitement de la douleur

La position africaine commune sur les médicaments de traitement de la douleur a été adoptée par la Conférence des ministres de la Santé de l'UA à sa sixième session tenue en 2013. Par la suite les représentants de douze (12) pays d'Afrique de l'Ouest ont été formés à la gestion des substances contrôlées à des fins médicales.

b) Normes continentales minimales de qualité pour le traitement de la toxicomanie

Le traitement de la toxicomanie se serait amélioré dans certains pays. Cependant, les services ont été principalement fournis par des psychiatres et non par des établissements spécialisés dans les soins et le traitement de la toxicomanie.

c) Renforcement de la recherche en matière de lutte contre la drogue et du suivi-évaluation de l'abus et du trafic de drogue

Quatre-vingt-six pour cent (86%) des États membres qui ont répondu au questionnaire envoyé aux États membres ont indiqué qu'ils ont adopté les normes continentales minimales de qualité pour le traitement de la toxicomanie. En outre, un certain nombre d'études mettant un accent particulier sur le trafic de drogue et le crime organisé ont été menées par la Commission et les partenaires en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est.

d) Renforcement des capacités/Formation des États membres en matière de traitement de la toxicomanie

La Commission de l'UA, avec le soutien des partenaires, a organisé une formation sur la réduction de la demande de drogues pour les professionnels du traitement de la toxicomanie, une formation sur le pilotage des programmes de compétences familiales, et une formation pour les décideurs politiques sur les normes internationales de la prévention de la consommation de drogue.

e) Proposition d'adopter comme thème du Sommet de l'Union africaine en 2015 « la lutte contre la drogue »

Rapport en avait été fait mais le Conseil exécutif a décidé d'adopter le thème suivant pour 2015 « L'Année de l'autonomisation et de l'émancipation des femmes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Afrique ».

13. La réunion a pris note du rapport avec satisfaction.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉUNION DES EXPERTS
--

14. Les ministres ont examiné le rapport de la réunion des experts de la CAMCD6 (CAMDC/EXP/RPt.Rev.1(VI)) et ont pris les décisions suivantes :

15. À l'issue de l'examen du rapport de la réunion des experts, les ministres ont décidé ce qui suit :

a) États membres :

i) communiquer leurs réponses au questionnaire sur le Plan d'Action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue (2013-2017) à la Commission de l'UA d'ici le 15 décembre 2014, pour les vingt-neuf (29) États membres qui ne l'ont pas encore fait, et leurs réponses actualisées pour les vingt-cinq (25) autres États membres qui souhaitent fournir des informations actualisées, afin que la Commission de l'UA puisse soumettre un rapport à

mi-parcours plus représentatif au Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre la drogue en avril 2015 ;

- ii) mettre l'accent sur une approche coordonnée et équilibrée, globale et multisectorielle de la lutte contre la drogue. Les États membres sont encouragés à rééquilibrer leur approche en affectant davantage de ressources aux programmes de santé publique et de développement social, conformément aux Conventions internationales relatives à la lutte contre la drogue qui préconisent l'adoption d'une approche de la lutte contre la drogue, axée sur la santé;
- iii) reconnaître les stupéfiants et les substances psychoactives comme une menace à la paix et à la sécurité, à la santé publique et au développement social et souligner la nécessité de porter les questions de drogue au niveau des chefs d'État, et en particulier envisager de faire de la lutte contre la drogue, le thème du prochain Sommet de l'UA en 2016 conformément aux recommandations de la CAMDC4 et de la CAMDC5; l'Afrique doit élaborer et adopter une position commune pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les drogues en 2016 ; et la Commission de l'UA doit faciliter les consultations et les discussions en vue de l'adoption d'une Position commune pour la session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies sur la lutte contre les drogues et doit prendre contact avec le groupe des pays d'Amérique latine ;
- iv) porter la lutte contre la drogue au même niveau que la riposte au VIH et tirer les leçons des initiatives concertées de lutte contre le VIH;
- v) envisager de consacrer un pourcentage du budget national à la lutte contre la drogue ;
- vi) renforcer et intensifier les services de prévention de la consommation de drogue, de prise en charge de la toxicomanie, de traitement et de suivi des consommateurs de drogue complets, accessibles, fondés sur des preuves et qui respectent les normes d'éthique et les droits de l'homme, en particulier, l'extension des services sociaux et de santé aux personnes faisant un usage problématique de la drogue, en créant et en renforçant les centres de traitement existants, et en mettant tout en œuvre pour que les traitements de substitution et autres composantes de l'ensemble des mesures de prévention et de traitement soient disponibles pour les personnes faisant un usage problématique de la drogue ;
- vii) créer des centres publics de traitement et de réadaptation des toxicomanes, et renforcer ces centres là où il en existe déjà;
- viii) élargir les programmes de traitement de la toxicomanie offerts par des partenaires tels que Treatnet aux autres régions d'Afrique, tout en renforçant les capacités des institutions et ressources humaines en matière de lutte contre la drogue;

- ix) renforcer la formation des professionnels du traitement de la toxicomanie en l'intégrant dans les programmes d'enseignement du premier et du deuxième cycles universitaires. Les Etats membres sont encouragés à fournir des formations aux autres Etats membres qui n'ont pas une telle formation dans leurs établissements d'enseignement. Par ex. le Ghana et le Kenya peuvent assurer la formation sur la toxicomanie aux pays anglophones, au niveau du premier et du deuxième cycles universitaires ;
- x) intégrer la lutte contre la drogue dans les politiques et plans nationaux de développement pour que des ressources financières nationales lui soient allouées ;
- xi) établir et renforcer des mécanismes et des structures de mise en œuvre et de coordination de la lutte contre la drogue en :
 - a. désignant des points focaux nationaux et régionaux pour la lutte contre la drogue;
 - b. créant et en renforçant les comités intersectoriels de lutte contre la drogue ; et doter ces comités de ressources adéquates afin qu'ils puissent fonctionner de façon optimale ;
 - c. résolvant le problème de taux de réponse faible et de taux de réponse zéro aux questionnaires de la Commission de l'UA et de l'ONUDC;
 - d. faisant l'inventaire des services pour la programmation et la mobilisation de l'assistance technique;
 - e. renforçant la participation aux réunions sur la lutte contre la drogue : le très faible taux de participation est très préoccupant.
- xii) améliorer les capacités de recherche et de collecte de données au niveau de la Commission de l'UA, des États membres, et des Communautés économiques régionales. Les réseaux de surveillance régionaux et nationaux, en particulier, ne requièrent pas beaucoup de ressources, mais ils fournissent tout de même des données utiles pour l'élaboration et la révision des stratégies nationales de lutte contre la drogue. Les États membres doivent soutenir les pays participant au Réseau épidémiologique ouest-africain sur la consommation de la drogue (WENDU) ainsi que d'autres initiatives nationales sur le reste du continent. Le manque de données de base et d'informations sur la consommation de drogues entrave l'établissement de rapports et l'élaboration de programmes ;
- xiii) intensifier le plaidoyer pour des interventions en matière de lutte contre la drogue et renforcer les mécanismes de coordination au niveau national ;

- xiv) renforcer les capacités en matière de contrôles aux frontières et renforcer les contrôles aux frontières, y compris l'investissement dans les moyens de contrôle portuaires et maritimes ainsi que l'utilisation des bases de données de l'INTERPOL, renforcer la coopération et la coordination entre les États membres;
- xv) entreprendre des politiques de réformes juridiques afin de lutter efficacement contre la consommation de drogue et le trafic de drogue sous toutes ses formes, y compris en réduisant les méfaits associés à l'usage de la drogue et en passant d'une approche principalement axée sur les sanctions à une approche qui tient compte également de la santé publique dans les activités de lutte contre la drogue. Les interventions doivent avoir des approches basées sur le développement social et respectant les droits humains, et doivent porter sur l'épidémiologie du problème de la drogue à l'échelle nationale, sur les contextes socioéconomiques et socioculturels des États membres et intégrer les interventions de prévention primaire, secondaire et tertiaire de la toxicomanie.

b) Commission de l'Union africaine :

- i) mener des études indépendantes sur le lien entre le trafic de drogue et d'autres formes de crime organisé, ainsi que sur son impact sur la paix et la sécurité, la santé publique et le développement social dans toutes les régions de l'Afrique ;
- ii) prendre les mesures adéquates visant à intégrer dans les politiques de lutte contre les drogues la problématique de production et de culture de la drogue en Afrique.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :	MISE EN OEUVRE DE LA DÉCLARATION POLITIQUE ET DU PLAN D'ACTION SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE D'UNE STRATÉGIE ÉQUILBRÉE ET INTÉGRÉE VISANT À FAIRE FACE AU PROBLÈME MONDIAL DE LA DROGUE ET PRÉPARATION DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES SUR LA DROGUE EN 2016
-------------------------------------	--

Présentation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

16. Dr. Gilberto Gerra de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) a souligné la nécessité d'une approche axée sur la santé en ce qui concerne les troubles liés à la consommation de drogues, à travers l'application d'approches de la prévention, du traitement et des soins basées sur des preuves du point de vue politique, médical et scientifique. Il a expliqué que l'objectif principal des Conventions internationales sur la lutte contre les drogues

est de garantir la disponibilité des substances contrôlées à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur abus en raison des risques qui y sont associés ; et l'ONUDC aide les États membres à atteindre les deux objectifs. Dr Gerra a souligné comment dans le souci de « passer de la coercition à la cohésion » et dans le cadre des Traités internationaux sur la lutte contre la drogue, le traitement de la toxicomanie peut être appliqué en tant qu'alternative globale aux sanctions pénales en cas d'utilisation personnelle de substances contrôlées.

Présentation de l'Ambassadeur du Mexique sur la préparation de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016

17. L'Ambassadeur du Mexique en Autriche et Représentant permanent auprès des organisations internationales à Vienne, Son Excellence Luis Alfonso de Alba, a indiqué qu'après des décennies de mise en œuvre de politiques et stratégies axées sur la répression et les poursuites judiciaires et basées sur l'approche punitive, l'Amérique latine et les Caraïbes se sont rendus compte qu'il était nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre de nouvelles politiques de lutte contre la drogue, et ont donc demandé aux États membres de partager leurs expériences et nouvelles approches en matière de recherche de solutions au problème mondial de la drogue, de travailler sur les causes structurelles et de promouvoir des alternatives à l'emprisonnement, entre autres mesures novatrices. À cet égard, l'Ambassadeur du Mexique a souligné qu'il est d'important de bien préparer la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra en 2016, en soulignant les similitudes entre la position de l'Afrique et celle de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que la nécessité de réduire voire empêcher la violence, de renforcer l'approche sanitaire de cette question et de bien comprendre le lien étroit qui existe entre cette question et les droits humains et le développement. Il a observé que des orientations devraient être données aux délégations africaines afin qu'elles travaillent avec le Groupe des pays d'Amérique latine tant à Vienne qu'à New York, et a rappelé le rôle important des Présidents de la Commission des stupéfiants et de l'Assemblée générale, qui sont tous deux d'Afrique, dans la préparation de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra en 2016.

Présentation du Forum des ONG sur la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les drogues

18. M. Scott Bernstein de Open Society Foundations a fait une présentation sur les préparatifs de la société civile en vue de l'UNGASS 2016. Il a informé les délégués que la Société civile représente une voix importante dans les débats sur les politiques liées à la drogue, et constituent une valeur ajoutée aux gouvernements en termes de prestation de services, d'assistance dans la collecte de données sur les populations clés, en ajoutant contexte et profondeur aux débats, en initiant le plaidoyer et en légitimant les politiques gouvernementales au sein des communautés. Mais, les gouvernements africains

discutent rarement avec les Organisations de la société civile des politiques de lutte contre la drogue ; c'est dire que des améliorations sont nécessaires sur ce plan. La session spéciale sera une occasion exceptionnelle pour évaluer les approches actuelles de la lutte contre la drogue et pour entendre les voix de ceux qui n'étaient pas présents aux débats antérieurs. Le Comité des ONG de New York est un organe de collaboration entre diverses ONG internationales, qui a soumis une proposition au Secrétaire général adjoint des Nations Unies, relative à la création d'un Groupe de travail de la Société civile qui sera financé par le système des Nations Unies et par d'autres sources de financement. Ce groupe de travail aidera à coordonner et à faciliter la participation à la session spéciale, **en ce qui concerne** la recherche, les événements, les experts et les réunions régionales.

Débat en plénière

19. Les questions suivantes ont été soulevées au cours de la réunion:

Zambie: L'État de droit doit être renforcé en ce qui concerne les trafiquants de drogue, et la prévention primaire de la consommation de drogue, tels que l'éducation de la petite enfance, les compétences parentales et les compétences de la vie quotidienne, ainsi que des services de traitement doivent être promus. L'Assistance de la communauté internationale est nécessaire pour la création d'observatoires nationaux de lutte contre la drogue

Tunisie: Depuis 2011, après la Révolution, la Tunisie est passée d'un cadre juridique basé sur la répression à une nouvelle stratégie basée sur quatre piliers : l'identification des données épidémiologiques en utilisant le Centre national de surveillance des drogues et de la toxicomanie ; la prévention médicale et sociale en faisant travailler tous les ministères en partenariat avec le Ministère de la Santé ; la prévention juridique qui a entraîné la réforme de la législation qui considère la toxicomanie comme une maladie clinique et enfin la mise en œuvre de toutes les chaînes des structures de soins en intégrant les stratégies de réduction des risques.

Tanzanie: La réponse nationale au problème grandissant de la drogue doit être affinée et ciblée, et les institutions doivent être renforcées et doivent adopter une approche équilibrée et intégrée du problème de la drogue ; cette approche a été couronnée d'un grand succès en Tanzanie. Un ensemble de soins devraient être offerts aux personnes qui s'injectent des drogues, et le traitement à la méthadone doit être étendu pour atteindre un plus grand nombre de toxicomanes. La formation en matière de répression devrait intégrer la réduction des risques.

Soudan: Une commission nationale de haut niveau comprenant tous les ministères concernés est importante pour arrêter la prolifération de la drogue et de sa consommation, par la force. Les centres de traitement sont nécessaires

pour le traitement des consommateurs de drogues et l'assistance des institutions internationales est requise à cet égard.

Ghana: Il est nécessaire de responsabiliser davantage les organes nationaux de lutte contre la drogue comme c'est le cas au Ghana, où le Conseil national de lutte contre les stupéfiants (NACOB) sera transformé en une Commission. La formation en toxicomanie et en santé mentale doit être intégrée aux programmes d'enseignement scolaire. Le Ghana dispense ces programmes dans des établissements d'enseignement supérieur.

Afrique du Sud: Une Cellule de confiscation des avoirs financiers et des biens au sein de la Police permet de mobiliser des ressources pour les services de traitement et de réinsertion en faveur des enfants et des jeunes ayant des problèmes de drogue, comme le prouve l'expérience de l'Afrique du Sud. Des recherches ont montré que les crimes violents commis dans le pays étaient souvent liés à la drogue. Les nouvelles concoctions de drogues dures mélangées à des substances d'usage domestique font qu'il est difficile pour les tribunaux de poursuivre les trafiquants de drogue

20. Des contributions en appui à l'approche équilibrée et intégrée ont été également faites par l'Algérie, les Comores et le Kenya.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR:	MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION DE LA CONFÉRENCE SUR LES COMITÉS TECHNIQUES SPÉCIALISÉS (CTS): ORIENTATIONS POUR LES RÉUNIONS FUTURES SUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE
------------------------------------	---

21. Le représentant du Conseiller juridique de la Commission de l'UA a informé la réunion de l'opérationnalisation des Comités techniques spécialisés (CTS) en application de la décision Assembly/AU/Dec.227(XII) de 2009. Conformément à cette décision de la Conférence des chefs d'Etat, la Conférence des ministres en charge de la lutte contre la drogue sera partie intégrante du CTS sur la santé, la population et la lutte contre les drogues. Ainsi, la Sixième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la lutte contre la drogue (CAMDC6), est la dernière réunion sectorielle des ministres en charge de la lutte contre la drogue. Ces ministres se réuniront conjointement avec les ministres en charge de la Santé et de la Population. La Première session du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre la drogue aura lieu en avril 2015.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR:	L'AGENDA 2063 DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE
------------------------------------	--

22. Le représentant de la Direction de la Planification stratégique, du Suivi, de l'Évaluation et de la Mobilisation des ressources (SPPMERM) a présenté l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'Agenda 2063 émane de la 21e session

ordinaire des chefs d'État et de gouvernement tenue en mai 2013, laquelle a adopté une Déclaration solennelle, par laquelle les États membres de l'Union africaine se sont engagés à accomplir des progrès dans huit domaines clés en Afrique au cours des 50 prochaines années. L'Agenda 2063 est établi sur la base de la vision de l'Union africaine, le cadre de la transformation, avec des objectifs, des cibles et des étapes bien précis. Un plan de mise en œuvre décennal a été proposé, qui identifie toutes les parties prenantes et leurs rôles respectifs. Compte tenu du fait que la Commission de l'UA manque de ressources pour mettre en œuvre ses programmes, une stratégie de mobilisation de ressources est en cours d'élaboration afin d'identifier d'autres sources de financement pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les participants à la réunion ont souligné que l'obstacle majeur à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 est le financement et ont apporté leur soutien à l'élaboration d'une stratégie forte et novatrice de mobilisation de ressources pour faciliter sa mise en œuvre.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

23. La réunion des ministres a examiné le projet de Déclaration d'Addis-Abeba sur l'intensification des réponses équilibrées et intégrées en matière de lutte contre la drogue en Afrique.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT ET DE LA DÉCLARATION DE LA SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DE L'UA DES MINISTRES EN CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE (CAMDC6)

24. La réunion des ministres a adopté le rapport et la Déclaration de la CAMDC6, avec amendements.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: SÉANCE DE CLÔTURE

25. S.E Madame Hendrietta Bogopane-Zulu, Présidente de la Sixième session de la conférence de l'UA des ministres en charge de la lutte contre la drogue (CAMDC6) et Vice-ministre du Développement social de la République d'Afrique du Sud, a souligné que la drogue constitue actuellement un grave problème sur le continent, et si une attention urgente n'est pas accordée à ce problème, les jeunes seront les plus touchés et l'Afrique ne bénéficiera pas du dividende démographique et les acquis du développement risquent d'être inversés. Les services de traitement des toxicomanes doivent être élargis. En particulier, l'enfant africain doit être protégé contre la drogue, et les femmes doivent être habilitées à jouer leur rôle dans la lutte contre ce fléau et davantage d'efforts doivent être faits pour défendre la famille. La Présidente a exprimé ses remerciements aux ministres pour leurs excellentes contributions qui ont permis le succès de la réunion. Elle a ensuite déclaré la réunion close.